

# CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité  
[www.chroniquedelasemaine.com](http://www.chroniquedelasemaine.com)

«FNFI'tôm»

« Je renforce chaque jour  
qui passe mon autonomie et  
je joue pleinement mon rôle  
d'acteur de développement

de ma communauté», P.2

Assih Amida, épouse Alédji,  
bénéficiaire FNFI

Cour Constitutionnelle / Au-delà de la validation du Plan stratégique



Aboudou Assouma,  
Président de la Cour  
Constitutionnelle

P.3

## Le défi de crédibilité !

Gestion de la crise sanitaire :

**Le gouvernement décide un allègement fiscal  
au profit des opérateurs économiques**

**Une sortie de Me Ajavon  
Zeus qui confirme les  
antagonismes  
au sein de  
l'opposition** P.4



Quand l'explosion au port de Beyrouth  
inspire les autorités togolaises :



Gal Yark Damehame, ministre de la  
Sécurité et de la protection civile

**Une  
Commission  
d'inspection du  
port de Lomé  
mise en place** P.4

BRÈVES

**La Journée Internationale de la Jeunesse célébrée via un webinaire**

Le Togo célèbre ce mercredi 12 août 2020, la Journée Internationale de la Jeunesse (JIJ). L'évènement institué par les Nations unies depuis 1999, est l'occasion pour les Etats de reconnaître le plein potentiel de la jeunesse dans le monde, célébrer son rôle majeur dans la construction et le développement des sociétés, et enfin promouvoir la participation effective des jeunes dans les processus décisionnels.

Cette année, la commémoration est axée sur le thème de « *l'engagement des jeunes pour une action mondiale* ». Contexte oblige, il ne se tiendra pas de manifestations ou d'activités publiques comme il est de coutume, mais un webinaire live animé par la ministre en charge de la Jeunesse, Victoire Tomégah-Dogbé sur sa **page officielle Facebook**. Ce dialogue avec les jeunes a enregistré la participation d'éminentes personnalités, à l'instar de Malick Natchaba, conseiller du Président de la République, en charge du CPES, Damien Mama, coordonnateur du Système des Nations Unies au Togo, Josiane Yaguibou, représentante-résidente de l'UNFPA et la ministre Victoire Tomégah-Dogbé.

**Contre le Covid-19 : L'Uemoa appuie le Togo à plus d'un milliard FCFA**

Le Togo a bénéficié d'une aide de 1,3 milliard FCFA en appui à la lutte contre le Covid-19, allouée par la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Le don, remis à Lomé au ministre de la santé, en présence du président du comité de gestion des dons, Ezzo Solitoki et Djibril Mohaman, coordonnateur de la riposte nationale, est composé d'un chèque de 500 millions FCFA destiné à l'acquisition de kits de prélèvements et tests, ainsi que d'un lot de matériels de protection et de prévention d'une valeur globale de 871 millions de FCFA.

Cet important appui de l'institution sous-régionale s'inscrit dans le cadre de son accompagnement aux différents Etats membres, et est l'un des corollaires de la réunion de concertation des ministres de la santé de l'Union tenue en mai dernier.

Pour Moustapha Mijiyawa cette assistance « *viendra renforcer les efforts accomplis par le gouvernement et contribuera sans nul doute au renforcement des résultats enregistrés par le Togo depuis le début de la pandémie* ».

05 mois après la survenue de la maladie sur son sol, le Togo compte un peu plus d'un millier de cas confirmés, pour de 752 guérisons et 26 décès.

**Des entreprises recherchées pour l'aménagement de 8000 hectares de terres agricoles**

Il est lancé jusqu'à mardi 18 août prochain, une procédure destinée à recruter des entreprises spécialisées pour aménager par dessouchage 8109 hectares de terres agricoles réparties dans les 05 régions économiques.

L'appel d'offres consultable au ministère de l'agriculture comprend 05 lots : 750 ha dans les Savanes, 2759 ha dans la Kara, 2000 dans la Centrale, 1900 dans les Plateaux et 700 dans la Maritime.

L'aménagement de ces terres vise à valoriser davantage le foncier et en particulier les terres agricoles jusque-là toujours faiblement exploitées. En effet, sur 3,4 millions d'hectares de terres agricoles disponibles, seulement 1,53 millions soit environ 45% sont valorisés, selon des études réalisées par le ministère.

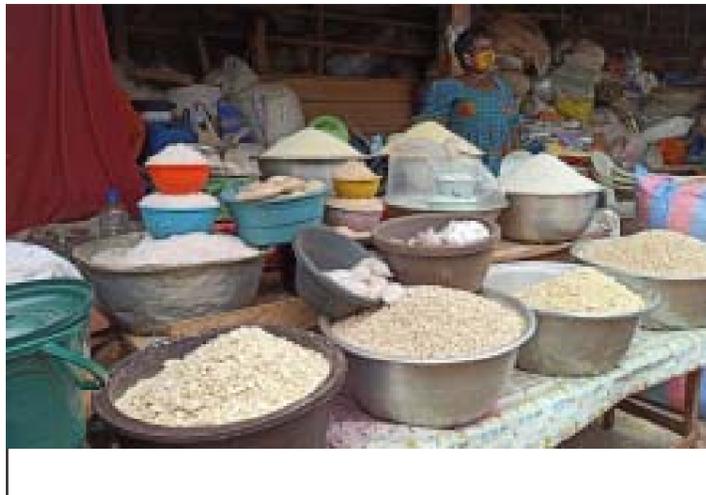
Source : [republiquetogolaise.com](http://republiquetogolaise.com)

«FNFI'tôm»

**« Je renforce chaque jour qui passe mon autonomie et je joue pleinement mon rôle d'acteur de développement de ma communauté »,**

**Assih Amida, épouse Alédji, bénéficiaire FNFI**

*La présente rubrique, «FNFI'tôm» présente ce jour, madame Assih amida, épouse Alédji. Notre bénéficiaire est aujourd'hui revendeuse en gros de céréales au marché d'agoè assiyéy. Une activité qu'elle exerce dans la plus grande modestie et qui lui permet selon ses témoignages de gagner le pari de son devenir...*



je suis parvenu à démarrer une activité de vente de produits céréaliers, notamment le maïs, le haricot, le riz... Je vends non seulement en gros mais aussi en détail. » Fière d'avoir su rentabiliser et fructifier les différents cycles du crédit APSEF, notre interlocutrice se met aussitôt en ordre de bataille afin de pouvoir obtenir le Produit d'Accompagnement Spécial, un crédit cette fois-ci d'un montant de 100.000FCFA qui est censé lui permettre de passer à échelle l'exercice de son activité.

« Etant donné que j'ai été en règle vis-à-vis des remboursements des crédits antérieures, j'ai obtenu dans la foulée le PAS, (Produit d'Accompagnement Spécial), d'un montant de 100.000 FCFA qui va me permettre dans les jours prochains d'intégrer à mon activité actuelle la vente d'autres céréales comme le soja, le petit mil, le fonio... Je renforce chaque jour qui passe mon autonomie et je joue pleinement mon rôle d'acteur de développement de ma communauté... ».

Source : TM

« Comment ne pas se sentir heureuse quand nous avons de quoi exercer une activité génératrice de revenus », c'est en ces termes que madame Assih Amida, épouse Alédji du haut de ses 1m60 nous accueille dans son étalage de produits céréaliers, une activité qui autrefois était sporadique mais qui s'est renforcée depuis des années grâce au concours du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI).

Quand dame Assih amida, épouse Alédji participe il ya quelques années à une session de formation des bé-

néficiaires potentiels organisée par COOPECFI, une institution de microfinance partenaire du FNFI, elle ne se doutait pas que le précieux sésame du FNFI donnerait une autre allure à son activité et par ricochet à sa vie.

« J'ai toujours en mémoire comment le FNFI m'a permise de passer de mon état de dépendante à celui de commerçante véritablement confirmée. Tout part du crédit APSEF, respectivement des montants de 30, 40, 50 et 60.000FCFA et je démarre une aventure qui se concrétise actuellement jours après jours. Comme vous le voyez,

**Décès de Malam Ousmane Bodi**



L'annonce de son décès a été faite via un communiqué de la Section Golfe-Lomé de l'Association des Cadres Musulmans du Togo (ACMT). Décès survenu dans la matinée de mercredi 12 août 2020.

Il est connu comme prédicateur et serviteur de Dieu et homme de media très apprécié, aussi bien par les fidèles

de Mahomet et les auditeurs. Grand combattant pour la cause de l'Islam et celle de la société togolaise, Malam Bodi s'en est allé. Le programme de son inhumation sera connu plus tard. Repose en paix.



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la Publication

**TCHAOU Dao Kossi**  
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY  
A. KAPO  
B. Talom.  
D. Legrand  
Jaurès AKLA  
ADK

Imprimerie SDR  
Tirage : 2000 ex.

## Cour Constitutionnelle / Au-delà de la validation du Plan stratégique Le défi de crédibilité !

« Pour la réussite du PND, il est primordial que l'ensemble de la société civile togolaise s'approprie le plan et qu'il devienne notre pacte » dicit le chef de l'Etat, Faure GNASSINGBE, le 4 mars 2019 à l'occasion du lancement du plan quinquennal. Cette invite a interpellé la cour constitutionnelle du Togo qui s'engage à jouer sa part. C'est dans ce sens qu'elle s'est dotée d'un plan stratégique de modernisation et de développement.

Le Plan stratégique de développement et de modernisation (PSDM) de la Cour Constitutionnelle a été validé le mardi 11 août 2020 à Lomé à l'issue d'un atelier qui a réuni de différents acteurs issus du gouvernement, des institutions de la république et de la société civile. Ce document, premier du genre dans l'histoire de cette entité juridictionnelle, vise à faire de la cour constitutionnelle une institution forte, contribuant au développement social du

Togo. Il permettra, à cet effet, de promouvoir l'avènement d'une société équitable et pacifique et mettra tout en œuvre pour veiller à la stabilité de l'état de droit dans notre pays.

« Ce plan qui est élaboré de façon participative et inclusive avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes vise à faire de la cour constitutionnelle, à l'horizon 2030, une institution plus forte faisant du Togo une nation de paix durable et de stabilité où l'Etat de droit et la dé-



Photo de famille

mocratie sont promus » a souligné le président de la cour Aboudou Assouma.

Ce nouvel outil de gouvernance de la cour constitutionnelle, répond également aux exigences du Plan national de développement (PND) en son axe 3, qui envisage la garantie de la li-

berté de droit et le renforcement de la paix sociale. « Ce plan stratégique de développement et de modernisation s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du PND en vue de relever les défis auxquels la cour constitutionnelle doit faire face avec l'évolution de la démocratie et de l'Etat de droit

et l'avènement des nouveaux droits qui lui imposent de revoir ses méthodes de travail et de s'inscrire dans une dynamique organisationnelle et fonctionnelle claire et structurée dans le temps, afin de remplir sa mission et d'atteindre des résultats importants au bénéfice de la population », a explicité le n°1 de la cour.

Ce plan de modernisation couvre la période de 2021 à 2025. Sa mise en œuvre nécessite un financement de 5233,9 millions de Francs CFA qui sera décaissé par l'Etat. Toutefois, l'apport des partenaires techniques et financiers et des autres parties prenantes, notamment le secteur privé est également attendu.

E.E.

## De la nécessité de conquérir la confiance de tous les acteurs

L'élaboration de ce plan de modernisation et de développement a été précédée d'une diagnostique qui a relevé des insuffisances sur plusieurs plans de fonctionnement de cette institution juridictionnelle.

Il a été relevé particulièrement que la cour est inaccessible aux citoyens. Ensuite ils n'ont pas accès aux décisions et procès-verbaux de ses sessions. Ils déplorent également l'absence d'une loi leur permettant de saisir la cour à des fins juridiques.

La diagnostique relève également le manque de confiance des citoyens à la cour dans ses jugements notamment à la suite des élections. Et pour cause ! Sa composition et ses membres ne font pas foi. Des Togolais estiment que cette cour est à la solde du pouvoir. Ils en veulent pour preuve, les récentes déclarations de son président lors de l'investiture du Chef de l'état, au lendemain de la présidentielle du 22 février 2020 et vilipendant certains hommes politiques partie adverses. Ce qui jette un flou sur les rôles et attributions réelles de cette institution. A ce niveau de responsabilité, l'impartialité et l'objectivité doivent être absolue même si on reconnaît le droit des membres de cette Cour de militer pour un parti ou pour un autre.

Le rapport relève également comme faiblesse, le manque de confiance des acteurs politiques à la Cour, de même que leur formation sur les procédures de saisine de la Cour, d'où le nombre élevé de décision d'irrecevabilité.

Le cumul de fonctions non efficace, l'absence de l'auto-saisine, la mauvaise condition de conservation et d'exploitation du patrimoine documentaire, l'absence de politique de communication avec les parties prenantes aux missions de la Cour sont également reprochés à l'institution dirigée par Aboudou asouma.



Celui-ci rassure toutefois œuvrer grâce au plan d'action, pour relever de défi et faire de l'institution un model dans la sous-région. « Après son adoption, il nous permettra de relever les défis auxquels la cours doit faire face et ces nouveau défis nous imposeront de revoir nos méthodes de travail, de nous inscrire dans le temps, afin que la cour soit exemplaire » a souligné le président de la cour constitutionnelle.

### Mieux connaître la cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle est composée de neuf (09) membres désignés pour un mandat de 06 ans renouvelable une seule fois. Trois (03) de ses membres sont désignés par le Président de la République dont un (01) en raison de ses compétences juridiques. Trois (03) sont élus par l'Assemblée nationale et les trois (03) autres sont élus par le Sénat dont aussi un (01) en raison de ses compétences juridiques.

Selon l'article 101 de la constitution, le Président de la Cour constitutionnelle est nommé par

le Président de la République parmi les membres de la Cour. Il a voix prépondérante en cas de partage.

La Cour juge de la régularité et de la légalité des consultations référendaires, des élections présidentielles, législatives et sénatoriales, et statue sur le contentieux électoral.

Son implication réelle dans le processus débute avec l'étude des dossiers des candidats aux différentes élections. Elle connaît, en effet, le contentieux des candidatures aux élections présidentielles, législatives et sénatoriales ainsi que les contesta-

tations concernant les opérations de révision de vote et la conformité des résultats provisoires proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

L'article 143 du code électoral dispose que la Cour constitutionnelle peut prononcer l'annulation d'un scrutin s'il ressort de l'examen d'une plainte introduite « de graves irrégularités de nature à entacher la sincérité et à affecter la validité du résultat de l'ensemble du scrutin ».

A l'issue du scrutin, la Cour vérifie la régularité des résultats provisoires proclamés par la CENI et proclame solennellement le résultat définitif dans un délai de trente (30) jours.

Selon les dispositions de l'article 106 de la Constitution, les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours.

Le PSDM de la Cour Constitutionnelle arrive à pic pour permettre à ses membres, renforcés par les réformes constitutionnelles de mai 2019 de conquérir la confiance perdu entre une partie de la population et l'institution. Le Togo a tout à y gagner.

## Gestion de la crise sanitaire : Le gouvernement décide un allègement fiscal au profit des opérateurs économiques

**Soucieux de soutenir les opérateurs économiques pour maintenir l'activité économique à un niveau acceptable, le gouvernement vient de prendre des mesures additionnelles pour accompagner les opérateurs économiques dans ce contexte de crise liée à la pandémie de coronavirus. Ces nouvelles mesures viennent s'ajouter à celles déjà existantes adoptées en avril dernier pour soutenir davantage les opérateurs économiques et les ménages.**

C'est à travers une nouvelle ordonnance signée le 30 juillet 2020 par le Président de la République, que de nouvelles réductions fiscales ont été octroyées aux acteurs économiques.

Les dispositions prises concernent les pénalités, la réduction de la patente, la taxe professionnelle unique (TPU), la déductibilité des dons, les contrôles fiscaux opérationnels, les recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude, l'évasion fiscales et le droit de reprise de l'administration fiscale et des mesures d'exonération de la taxe sur valeur ajoutée (TVA). Ces mesures sont applicables jusqu'à un mois après

la fin de l'expiration de l'état d'urgence sanitaire.

Ce qui veut dire qu'en cas de redressement de défaut ou de retard de dépôt des déclarations fiscales, des impôts et taxes, les sanctions fiscales sont suspendues sur la période. Selon l'ordonnance, les pénalités légalement notifiées seront toutefois comptabilisées pour des raisons de statistiques.

En avril dernier, le gouvernement avait décidé la réduction de 10% sur l'acompte de la patente ; la réduction est désormais de 25% sur le titre de l'exercice fiscal 2020. Cette mesure s'applique aux entreprises opérant dans le secteur des transports, de l'hôtellerie, la restauration et aux organismes assimilés agréés, ainsi qu'aux organi-



Faure Gnassingbé, chef de l'Etat

sateurs de circuit touristique agréés.

La réduction sera de 50% sur le deuxième acompte pour les entreprises individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de la TPU.

S'agissant des procédures des contrôles fiscaux au sein des entreprises, elles sont suspendues durant la période de la crise mais l'administration fiscale pourra procéder aux Contrôles sur pièces (CSP) dans le cadre des travaux de bureau ou du

télétravail. Pendant la même période, les délais prévus dans le cadre de la conduite des procédures de contrôle fiscal opérationnel sont suspendus, tant pour le contribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire.

Selon l'ordonnance, les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Par contre, les délais de reprise de l'administration fiscale arrivant à terme le 31

décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1er avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, sont également suspendus. Il en sera de même pour les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire.

En ce qui concerne le contentieux fiscal, le gouvernement suspend le délai de réponse dont dispose l'administration fiscale, malgré les dispositions de l'article 367 du Livre des procédures fiscales.

Au-delà de ces mesures, le Chef de l'Etat a autorisé l'exonération des droits et taxes à l'exception des prélèvements communautaires, l'importation du matériel agricole, du matériel médical et des produits exclusivement utilisés dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus ainsi que certaines opérations liées au foncier et aux activités financières et bancaires.

De quoi amortir les effets de la crise sur le secteur et permettre de soutenir les activités afin de créer de la croissance.

La Rédaction

## Le Paseat pour fournir un service d'eau de qualité à Tabligbo

**L'accès des populations aux services sociaux de base reste une préoccupation quotidienne du gouvernement. Le Projet d'amélioration du service d'eau et d'assainissement de Tabligbo (Paseat), conçu spécialement pour cette ville est une preuve. Il va permettre l'accès à l'eau potable de qualité et à moindre coût à au moins 27.000 habitants dans la localité**



Togo Améliorer les services d'eau à Tabligbo

Les travaux de la première phase d'extension du réseau d'eau, de réhabilitation et de construction des bornes fontaines de la ville de Tabligbo ont été lancés en juin 2020. Le Paseat vise à mettre en place un mécanisme de régulation du prix de l'eau aux bornes fontaines afin de permettra aux couches vulnérables d'avoir accès à l'eau potable à moind-

dre coût.

A l'issue de cette première phase d'extension, les travaux vont s'étendre sur 07 km, avec la construction de huit (08) bornes fontaines et cinq (05) autres vont être réhabilitées. Les travaux se dérouleront dans les 25 quartiers de la ville de Tabligbo.

Le projet s'étend sur une durée de 02 ans (avril 2019 à mars 2021) et coûtera un montant de 50.338.959

francs CFA, financé en grande partie par la Société togolaise des eaux (TdE).

La situation du taux d'accès à l'eau potable au Togo a connu une hausse sensible entre 2005 et 2019. Ceci en rapport avec les différents chantiers mis en place et les programmes mis en œuvre par le gouvernement. De 21% en milieu rural en 2005, ce taux a bondi et se situait autour de 69% en 2019.

Cette nette progression sur la période, est la résultante de l'engagement du gouvernement aux côtés des couches vulnérables à travers des programmes conçus et réalisés selon les besoins des populations, à l'image de l'initiative du Paseat pour la réalisation ou de réhabilitation de forages.

Par ailleurs, en milieu semi-urbain, le taux est passé à 49% en 2019 contre 23%, en 2005. Aujourd'hui, l'on estime à 55% le taux d'accès à l'eau potable sur l'étendue du territoire.

ADK

## Quel bilan pour le PPAAO-Togo, après 09 ans d'exécution ?

**Lancé en décembre 2011, le Projet de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-Togo) est à 9 ans de sa mise en œuvre. Comme sous-programmes du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (Pniasa), le PPAAO vise à contribuer et à améliorer la sécurité alimentaire ainsi que la croissance économique, tel qu'assignés par les pays de l'Afrique de l'Ouest en l'occurrence le Togo. Quel bilan retenir pour ce projet qui a permis d'accomplir des actions en faveur des producteurs agricoles ?**

Financé respectivement par la Banque mondiale et l'Etat togolais à hauteur d'environ 07 milliards de francs CFA et de 2,5 milliards en phase initiale puis un financement additionnel de plus de 07 milliards de francs CFA sur la période 2017-2019, le PPAAO a pris en compte les préoccupations du sous-programme 04 du Pniasa qui s'occupe de la recherche et de la vulgarisation. C'est ainsi que dans sa mise en œuvre, le projet a développé le transfert et la diffu-

sion de technologies ; amélioré le développement du système semencier viable ; favorisé la génération et l'adaptation des technologies ; procédé au renforcement de capacités et la coopération régionale. L'objectif étant de mettre, les pratiques au niveau national, en conformité, avec les règlements communautaires sur les semences, les pesticides et les engrais.

Suite à la page 5

# Une sortie de Me Ajavon Zeus qui confirme les antagonismes au sein de l'opposition

Lors de sa dernière sortie, Me Ajavon Zeus n'a pas reconnu la victoire du candidat Agbéyomé Kodjo au scrutin présidentiel du 22 février 2020. Le Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) qui n'entend pas les choses de cette oreille. Dans un communiqué, le bureau politique du parti fustige une hypocrisie et manipulation de cette icône de la société civile qu'il accuse d'avoir saboté l'alternance en 2013 en tenant secrètement un deal avec Faure Gnassingbé.

Sur une radio de la place, Me Ajavon a déclaré qu'il lui est impossible de défendre la victoire du candidat de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) au scrutin présidentiel du 22 février dernier.

« On me dit que quel qu'un a gagné, on me demande de venir défendre une supposée victoire. Jamais je ne le ferai, je ne suis pas les hommes » a-t-il eu à déclarer sur une radio de la place.

Pour ce qui est des résultats de l'élection présidentielle de 2020, le MPDD rappelle que Me Zeus Ajavon, à la tête des Forces du consensus démocratique, avait pourtant reconnu et défendu la victoire du peuple togolais à travers M. Kodjo. C'était par un communiqué de presse publié à cet effet.

Le parti d'Agbéyomé Kodjo exprime sa surprise par rapport à la nouvelle posture de Zeus Ajavon après avoir reconnu auprès de plusieurs personnes la

large victoire de l'opposition notamment du candidat de la Dynamique avec qui il a partagé la même vérité.

Pour le MPDD, « Me-ner, sous toutes les formes, le combat d'une vie pour la démocratie et les droits de l'homme et apparaître au soir de sa vie comme un allié de la dictature peut paraître comme une trahison de son idéal, ou comme un habile faussaire qui sous toute sa trajectoire de vie a abusé de la confiance du peuple souverain ».

Faisant allusion à l'affirmation de Me Ajavon Zeus sur cette radio selon laquelle c'est Agbéyomé Kodjo qui a fait s'effriter le CST, le communiqué du MPDD indique que ce dernier n'a jamais été convoqué par Me Zeus Ajavon en présence de Me Jil-Benoît Affangbédjé pour lui reprocher d'être complice avec le pouvoir au point de le mettre au parfum des activités du CST.

Le communiqué pour-



Me Zeus Ajavon

suit en précisant qu'« il y a une véritable méprise puisque Me Zeus Ajavon a lui-même révélé au Président du MPDD en présence de témoins, le nom d'un personnage qui de manière constante fit office de taupe au sein du CST et au-delà dans d'autres organisations citoyennes.

« L'aventure du CST aurait pu conduire dans le cadre de la géopolitique contextuelle à l'alternance ; elle a échoué en raison de son leadership défaillant qui a secrètement communiqué avec le régime, et de la mauvaise gestion de la crise postélectorale interne consécutive aux élections législatives de Juillet 2013 qui a discriminé les formations politiques qui la composent dans la répartition des sièges », révèle le parti ».

L'opposition togolaise a

ceci de particulier, qu'au moindre souffle du vent elle se laisse en proie à des antagonismes qui trahissent le peu d'intérêt que ses leaders ont pour l'avenir des Togolais au nom desquels ils prétendent mener leur lutte. Ce spectacle de clochers en mal de sensations, renforce les populations dans la conviction qu'elles ont à faire aux aventuriers et aux assoiffés du pouvoir. Aujourd'hui suite à sa débâcle au scrutin présidentiel du 22 février, cette opposition s'enlise au creux de la vague. Le sulfureux Agbéyomé Kodjo qui ne finit pas de revendiquer une prétendue victoire à ce scrutin remporté par Faure Gnassingbé avec plus de 70% des suffrages, fait cavalier seul. Et pour cause, à ses propres compagnons de lutte, Agbéyomé Kodjo se révèle

incapable de fournir les preuves de sa prétendue victoire.

Avec cette sortie de Me Ajavon Zeus que le parti d'Agbéyomé Kodjo essaie de couvrir d'opprobres, les antagonismes auxquels cette mouvance politique se trouve toujours en proie ne font que s'approfondir.

Au moment où cette opposition passe le plus clair de son temps à s'entredéchirer, les cadres du parti UNIR sillonnent les fermes et les hameaux les plus reculés du pays pour sensibiliser par rapport à la pandémie du coronavirus et distribuer des matériels de lavage de mains et surtout s'enquérir du vécu quotidien de ces compatriotes vivant éloignés de la capitale. Cette politique de proximité permanente initiée par le parti au pouvoir a toujours été payante aux différentes consultations tenues dans le pays. Et à chaque occasion, les populations ne manquent pas de témoigner à travers leur vote, leur reconnaissance aux candidats du parti au pouvoir. Quant à l'opposition qui ne se frotte à ces compatriotes que le temps d'une campagne, elle ne finit pas de faire les frais de cette méprise inadmissible.

D. Legrand

## Quel bilan pour le PPAO-Togo, après 09 ans d'exécution ?

Suite de la page 4

A 9 ans de mise en œuvre, on retient par exemple dans la filière semencière, que le projet a facilité l'accès des producteurs à plus de 3521 tonnes de semences certifiées de maïs, riz, soja, riz hybride, fonio, etc. Près de 422.971 producteurs et transformateurs ont été touchés.

Le PPAO a également été un levier déterminant dans la mécanisation de l'agriculture togolaise avec l'introduction des machines agricoles comme des extracteurs, décortiqueuses, des mini moissonneuses-batteuses.

Le PPAO a également été un instrument d'appui à plusieurs acteurs comme l'Institut togolais de recherche agronomique (Itra). En effet, le projet a permis à L'ITRA de se doter des matériels performants de fonctionnement et contrôles ; de renforcer ses infrastructures et équipements avec une réhabilitation

en cours des laboratoires de biosécurité. Ce qui a permis à l'institut de disposer aujourd'hui d'un digesteur, d'un four à calcination, d'un minérisateur d'eau qui permet de déterminer certains métaux lourds dans les produits. Sur le registre de renforcement de capacité, le projet a appuyé la formation de 77 cadres dont 34 en doctorat et 43 en master et a fourni 1620 géniteurs ovins et caprins à l'Itra.

Par ailleurs, beaucoup de producteurs ont été touchés dans l'exécution de la phase initiale et de la phase additionnelle du PPAO-Togo. On dénombre 613.610 Togolais touchés par le projet dont 250.199 femmes soit 40,8% des bénéficiaires. L'avantage comparatif du PPAO est qu'aujourd'hui, 101.302 bénéficiaires utilisent les technologies agricoles innovantes apportées par le PPAO.

D. Legrand

## Quand l'explosion au port de Beyrouth inspire les autorités togolaises : Une Commission d'inspection du port de Lomé mise en place

Une semaine après l'explosion apocalyptique du port de Beyrouth au Liban, les autorités togolaises prennent le devant pour évaluer les risques éventuels des produits hautement dangereux transitant par le port autonome de Lomé et les mesures à prendre pour anticiper et éviter le drame connu par le Liban.

C'est à travers une rencontre qui s'est tenue à Lomé le mardi 11 août 2020 que le ministère de la Sécurité et de la protection civile a abordé la question avec les partenaires et les acteurs impliqués. Il a été décidé la création d'une commission d'inspection des magasins portuaires de stockage des marchandises dangereuses.

Ce mécanisme de surveillance et de contrôle va permettre au Togo de se conformer aux normes **International Maritime Dangerous Goods Code (IMDG Code)** qui régit le transport maritime des marchandises à risque.

Pour le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Gal. Yark Damehame il est important que le Togo se conforme à ce code. « Les efforts doivent se concentrer



Vue partielle du Port Autonome de Lomé

sur la sécurité et la sûreté des installations portuaires par la veille et la surveillance », a indiqué Yark Damehame, le ministre de la Sécurité.

Le 4 août dernier, deux explosions d'une rare violence ont ravagé le port de Beyrouth et près de la moitié de la capitale libanaise. Le

drame donne un bilan toujours provisoire de 171 morts, plus de 6.000 blessés, environs 40 disparus et plus de 40 000 sans-abris.

L'explosion est causée par 2.750 tonnes de nitrate d'ammonium stockées au port de Beyrouth.

ADK



## Réformes douanières dans le cadre l'amélioration du climat des affaires

### 01 | Dématérialisation des procédures de dédouanement dans Sydonia World

Emission en ligne du: bon à conduire, bon à embarquer, bon à enlever, bon à entreposer, bon à expédier, bon à sortir de MAD, bon à sortir d'entrepôt, bon pour AT, certificat de visite et bulletin de liquidation.

### 02 | Le renforcement des mesures de sécurité et de sureté

Avec l'opérationnalisation d'un scanner performant et la mise en place d'une unité de visite à domicile.

### 03 | La mise en place du Cadre de Partenariat Privilegié : CPP

Un programme de partenariat entre la Douane et les Opérateurs économiques fiables pour la sécurisation et la facilitation des échanges commerciaux.

### 04 | La réduction des coûts

Suppression des frais d'escorte.

### 05 | La délivrance du certificat d'origine

En moins d'une heure.

## La dépouille mortelle de Edem Kodjo est de retour au Togo

La contribution des citoyens à travers la taxe foncière est une des plus importantes du développement des Communes au Togo.

Décédé le 11 avril 2020 à Paris dans sa 82<sup>ème</sup> année, l'ancien Premier Ministre du Togo et ancien Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et fondateur de Pax Africana, Edem Kodjo retrouve la terre de ses aïeux où il sera inhumé le 20 août prochain.



Pour ses obsèques, une veillée funèbre est prévue le mercredi 19 août à la cathédrale de Lomé suivie des cérémonies d'enterrement le jeudi 20 août 2020 en la même église.

Monsieur Kodjo, est un acteur clé de la vie politique togolaise. Il a été Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1978 à 1981 (actuelle Union Africaine), Premier ministre du Togo à deux reprises, du 23 avril 1994 au 20 août 1996, puis du 9 juin 2005 au 20 septembre 2006.

Le gouvernement togolais a salué la mémoire du défunt. « C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le décès de M. Edem Kodjo, survenu le 11 avril 2020 à Paris. En cette douloureuse circonstance, le gouvernement tient à rendre un hommage appuyé à ce grand homme d'Etat qui, par deux fois dans l'histoire du Togo, a été appelé à la fonction de chef du gouvernement. Avec sa mort, le Togo perd un de ses dignes fils, un grand commis de l'Etat, dont l'engagement, la compétence et l'esprit d'initiative ont toujours guidé les actions au service de son pays et du continent africain. De son parcours exceptionnel, nous retenons qu'il fut un homme profondément épris de paix et de tolérance. Le gouvernement exprime,

au nom du peuple togolais, des condoléances attristées à la famille de l'illustre disparu. »

Plusieurs autres hommages ont été rendus à l'illustre disparu. « La France salue la mémoire d'un homme d'Etat, universitaire brillant, diplomate et haut fonctionnaire international, qui fut un artisan inlassable de la paix et de l'unité africaine et un fervent défenseur des valeurs démocratiques »

Il est un « Brillant intellectuel africain », a été un homme d'Etat distingué et chevalier infatigable de la Paix», peut-on lire dans une déclaration de l'actuel président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat. « Avec le décès d'Edem Kodjo, l'Afrique a perdu un personnage illustre », souligne le président de la Namibie Hage Geingob dans un tweet.

« Quand j'étais en prison à Douala, il est intervenu pour me faire libérer. Élégance et intensité intellectuelle hors normes », écrit l'économiste camerounais Célestin Monga.

Il a récemment joué le rôle de médiateur dans la crise politique en République démocratique du Congo.

Carole AGHEY

## Covid-19 :

# L'OMT optimiste pour le tourisme dans le monde

Le vent de déconfinement et d'assouplissement des mesures restrictives souffle sur le tourisme qui s'ouvre progressivement aux amoureux des voyages, des ballades, des belles découvertes, etc. L'organisation mondiale du tourisme (OMT), révèle que 40 % de toutes les destinations dans le monde ont maintenant assoupli les restrictions sur le tourisme international imposées en réponse à la Covid-19. C'est ce que rapporte « L'Economiste du Togo » repris par le site d'information lenouveaureporter.com

Les statistiques de l'OMT en date du 19 juillet, traduisent une hausse par rapport aux 22% de destinations qui avaient assoupli les restrictions sur les voyages au 15 juin et aux 3% précédemment au 15 mai. Ils viennent confirmer la tendance d'un mouvement lent, mais continu, d'adaptation et de redémarrage responsable du tourisme international.

Par ailleurs, sur les 87 destinations ayant maintenant assoupli les restrictions sur les voyages, 4 seulement ont levé complètement toutes les restrictions, les 83 autres ayant procédé à des assouplissements tout en maintenant des mesures en place comme la fermeture partielle des frontières.

« Cette dernière édition en date du rapport de l'OMT consacré aux restrictions sur les voyages montre en outre que 115 destinations (53 % de toutes les destinations dans le monde) gardent leurs frontières totalement fermées au tourisme », lit-on dans le journal.

Le tourisme mondial peut, de la sorte, gagner la confiance de la population, laquelle représente un socle fondamental alors que nous sommes engagés ensemble dans un effort d'adaptation à la nouvelle réalité

d'aujourd'hui.

Sur les 87 destinations ayant assoupli les restrictions récemment, 20 sont des petits États insulaires en développement (PEID), dont bon nombre pour lesquels le tourisme représente un pilier



central de l'emploi, de la croissance économique et du développement.

Le rapport montre aussi qu'environ la moitié (41) de toutes les destinations ayant assoupli les restrictions sont en Europe, confirmant le rôle de première ligne que tient la région dans le redémarrage responsable du tourisme.

De nombreuses destinations toujours dans un confinement de longue durée concernant les 115 destinations qui gardent leurs frontières totalement fermées au

tourisme international, le rapport fait apparaître qu'une majorité (88) ont leurs frontières totalement fermées au tourisme international depuis plus de 12 semaines.

Cette semaine, l'OMT a fait paraître les données sur l'impact de la pandémie sur le tourisme, montrant les pertes à la fois en arrivées de touristes et en recettes. Ces chiffres font apparaître qu'à la fin mai, la pandémie avait déjà entraîné un manque à gagner de 320 milliards d'USD, soit déjà trois fois le coût de la crise économique

mondiale de 2009.

« Il est possible de faire redémarrer le tourisme de manière responsable et en assurant la santé publique tout en soutenant aussi l'activité d'entreprise et les moyens d'existence. À mesure que les destinations continuent d'assouplir les restrictions sur les voyages, la coopération internationale revêt une importance primordiale », a déclaré Zurab Pololikashvili, secrétaire général de l'OMT.

Source : lenouveaureporter

## Le professeur BATANA Essowe s'en est allé

Le Directeur Général Adjoint à la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin, Professeur Essowe Batana est décédé le samedi 08 août 2020.

Haut fonctionnaire du Ministère de l'Economie et des Finances et cadre en gestion fiscale et administrative ; il était le Président du Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo (APRODAT), et assurait depuis deux (2) ans, le poste de Directeur Général Adjoint, chargé des Finances à la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT).



Feu Professeur Essowe Batana

C'est un fin stratège de la transformation structurelle du secteur agricole, selon l'esprit du Plan National de Dé-

veloppement (PND). Sa disparition porte un coup dur non seulement à sa famille mais aussi à cette jeunesse togolaise en quête de modèle et au monde agricole en particulier.

Ancien député du parti UNIR, l'Honorable BATANA Essowe était surtout une intarissable source d'inspiration, de motivation et de soutien pour la jeunesse.

La rédaction

CHRONIQUE DE LA SEMAINE  
chaque jeudi dans les kiosques

www.chroniquedelasemaine.com



**SAFER**



**Chers usagers de la route,  
merci de prévoir exactement  
le montant équivalent à votre  
redevance afin de réduire  
le temps d'arrêt au péage**

*Ceci est un message de la* **SAFER**

*Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier SAFER*

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli )*
- 📮 *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél: (+228) 22 51 88 55*